



Commerce électronique : un nouveau guichet unique de TVA !

Actualité législative publié le 17/05/2021, vu 624 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://www.assistant-juridique.fr)

A partir du 1er juillet 2021, un nouveau guichet unique de TVA sera fonctionnel pour les opérations de commerce électronique.

Le guichet unique de TVA est un dispositif européen optionnel destiné à simplifier les déclarations et le paiement de la TVA.

Il permet aux professionnels qui choisissent de l'utiliser de ne plus avoir à s'immatriculer à la TVA dans chacun des Etats membres dans lesquels ils réalisent des opérations de commerce électronique : ils doivent simplement s'immatriculer auprès de l'administration fiscale d'un seul Etat membre.

Dans ce cadre, la TVA due à chacun des Etats membres au titre des opérations réalisées sera à déclarer et à payer auprès de l'administration fiscale d'immatriculation.

A compter du 1er juillet 2021, ce nouveau guichet unique de TVA pour les opérations de commerce électronique s'appliquera :

- aux prestations de services à destination de consommateurs (non assujettis à la TVA) domiciliés dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ;
- aux ventes à distance de biens localisées dans l'Union européenne :
 - ? qu'elles soient en provenance de pays tiers dans des envois d'une valeur de 150 € maximum ;
 - ? ou intracommunautaires.

Les inscriptions à ce guichet sont ouvertes depuis le 22 avril 2021. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter [ici](#) la documentation mise en ligne par les impôts.

Source : weblex.fr

Pour plus d'infos : [Comment s'applique la TVA sur le e-commerce dans l'UE \(ventes à distance\)](#)

Voir aussi notre guide : [Créer et gérer un site de e-commerce 2021-2022](#)

Articles sur le même sujet :

- [Remplir la déclaration de TVA CA12](#)
 - [Dividendes : mode d'emploi](#)
 - [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
 - [Gérer un compte courant d'associé](#)
 - [Rémunérer un gérant de SARL](#)
 - [Dissoudre une SARL](#)
 - [Récupérer une facture impayée](#)
 - [Éviter les impayés](#)
 - [Guide pratique de la SARL](#)
-
- [L'exonération de TVA des livraisons intracommunautaires](#)
 - [Le régime de TVA des acquisitions intracommunautaires de biens](#)
 - [La TVA s'applique-t-elle sur les importations et les exportations ?](#)
 - [En quoi consiste l'autoliquidation de la TVA ?](#)
 - [Comment gérer la TVA sur les livraisons à soi-même ?](#)
 - [Un prélèvement dans les stocks est-il soumis à la TVA ?](#)
 - [Factures : les mentions obligatoires](#)
 - [Les mentions sur les factures relatives à la TVA](#)
 - [Peut-on déduire la TVA sans facture conforme ?](#)